

Une étude systématique des enseignements bibliques (Dogmatique)

Leçon 18.4.3 – La doctrine de la Loi et de l’Évangile

Les différents types de loi : Morale

Comme indiqué dans la leçon 18.4.1, la loi morale est la loi qui est toujours valable pour nous, chrétiens du Nouveau Testament, en tant que norme de comportement. La loi morale est la loi que Dieu a inscrite dans le cœur de l’homme dès le début de la création. Cette loi morale s’applique à tous les êtres humains, et pas seulement aux Israélites.

Dans l’Ancien Testament, il n’y avait pas de distinction entre la loi morale et les autres types de loi. Pour les Israélites, l’ensemble de la loi constituait la norme et ils étaient responsables devant Dieu de leur respect de l’ensemble de la loi. Mais ce n’est pas le cas pour nous aujourd’hui. Afin de déterminer ce qui fait partie de la loi morale et ce qui n’en fait pas partie, nous devons prêter une attention particulière à toutes les paroles de Jésus et de ses apôtres dans le Nouveau Testament. Si une loi est répétée dans le Nouveau Testament comme une norme pour nous, chrétiens d’aujourd’hui, alors nous savons que cette loi est une loi morale, et pas seulement une loi cérémonielle ou civile.

Jésus lui-même a résumé la loi morale de Dieu en réponse à la question d’un docteur de la loi qui a demandé : « **Maître, quel est le plus grand commandement de la loi ?** » Jésus lui a répondu : « **Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, et de toute ta pensée. C'est le premier et le plus grand commandement. Et voici le second, qui lui est semblable : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. De ces deux commandements dépendent toute la loi et les prophètes** » (Matthieu 22:36-40).

Un autre docteur de la loi a demandé à Jésus : « **Maître, que dois-je faire pour hériter la vie éternelle ?** » Jésus lui a répondu en lui posant la question : « **Qu'est-il écrit dans la loi ? Qu'y lis-tu ?** » Le docteur lui a répondu en disant la même chose que ce que Jésus a dit dans Matthieu 22:36-40 cité ci-dessus : « **Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ta force, et de toute ta pensée; et ton prochain comme toi-même** ». Jésus lui a alors dit : « **Tu as bien répondu** » (Luc 10:25-28).

Jésus a expliqué l’amour du prochain en énonçant ce que l’on a appelé la règle d’or : « **Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le de même pour eux, car c'est la loi et les prophètes** » (Matthieu 7:12).

L’apôtre Paul a également enseigné que la loi morale de Dieu s’applique à tous les hommes et peut être résumée par un mot : l’amour. Il a écrit à Timothée : « **Le but du commandement, c'est une charité venant d'un cœur pur, d'une bonne conscience, et d'une foi sincère** » (1 Timothée 1:5). De même, Paul a écrit aux Galates : « **Toute la loi est accomplie dans une seule parole, dans celle-ci : Tu aimeras ton prochain comme toi-même** » (Galates 5:14).

Dans sa lettre aux Romains, l’apôtre Paul a expliqué cela plus longuement en écrivant : « **Ne devez rien à personne, si ce n'est de vous aimer les uns les autres ; car celui qui aime les autres a accompli la loi. En effet, les commandements : Tu ne commettras point d’adultère, tu ne tueras point, tu ne déroberas point, tu ne convoiteras point, et ceux qu'il peut encore y avoir, se résument dans cette parole : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. L’amour ne fait point de mal au prochain : l’amour est donc l’accomplissement de la loi** » (Romains 13:8-10).

Les menaces contenues dans la loi morale s'appliquent également à nous aujourd'hui, et à tous les hommes. Nous lisons dans la lettre de Paul aux Galates : « **Or, les œuvres de la chair sont manifestes, ce sont l'impudicité, l'impureté, la dissolution, l'idolâtrie, la magie, les inimitiés, les querelles, les jalouses, les animosités, les disputes, les divisions, les sectes, l'envie, l'ivrognerie, les excès de table, et les choses semblables. Je vous dis d'avance, comme je l'ai déjà dit, que ceux qui commettent de telles choses n'hériteront point le royaume de Dieu** » (Galates 5:19-21).

Nous trouvons une déclaration similaire dans la lettre de Paul aux Éphésiens : « **aucun impudique, ou impur, ou cupide, c'est-à-dire, idolâtre, n'a d'héritage dans le royaume de Christ et de Dieu. Que personne ne vous séduise par de vains discours ; car c'est à cause de ces choses que la colère de Dieu vient sur les fils de la rébellion** » (Éphésiens 5:5-6).

Paul a donné le même avertissement aux Corinthiens : « **Ne savez-vous pas que les injustes n'hériteront point le royaume de Dieu ? Ne vous y trompez pas : ni les impudiques, ni les idolâtres, ni les adultères, ni les efféminés, ni les infâmes, ni les voleurs, ni les cupides, ni les ivrognes, ni les outrageux, ni les ravisseurs, n'hériteront le royaume de Dieu** » (1 Corinthiens 6:9-10).

En général, les dix commandements constituent un résumé de la loi morale de Dieu. C'est pourquoi, dans les leçons suivantes, nous examinerons chaque commandement et apprendrons comment chaque commandement est répété et expliqué dans le Nouveau Testament. Les dix commandements eux-mêmes peuvent être résumés comme Jésus l'a fait dans ce que l'on appelle les deux tables de la loi : l'amour de Dieu et l'amour du prochain. Les trois premiers des dix commandements appartiennent à la première table. Les sept autres commandements appartiennent à la deuxième table. Même les deux tables peuvent être résumées par un seul mot : l'amour. « **L'amour est donc l'accomplissement de la loi** » (Romains 13:10).

Questions

1. Quelle est la différence entre la loi morale et les autres types de lois que Dieu a données aux Israélites ?
2. Comment pouvons-nous déterminer quelles lois font partie de la loi morale de Dieu ?
3. Comment Jésus a-t-il résumé la loi morale de Dieu ?
4. Qu'est-ce que la règle d'or ?
5. Comment savons-nous que les menaces de la loi s'appliquent toujours à nous ?
6. Quel est notre seul moyen d'échapper à ces menaces de la loi ?
7. Pourquoi ne pouvons-nous pas être sauvés en observant la loi morale de Dieu ?